

# CNE et contrats précaires : données et effets

Fiche rédigée, le 1 mars, par Maxime Combes (06 24 51 29 44, [maxime.combes@gmail.com](mailto:maxime.combes@gmail.com))

CNE (Contrat Nouvelle Embauche) : contrat à durée indéterminé, réservé aux entreprises employant jusqu'à vingt salariés, qui peut être rompu par l'employeur pendant deux ans.

Présenté comme la pierre angulaire du dispositif pour lutter contre le chômage, le CNE, selon Villepin, devait à terme représenter 700 000 embauches par an, et 70 000 créations d'emploi chaque année.

## 1) Les réserves sur l'enquête :

- sondage réalisé par téléphone qui ne respecte pas la déontologie de la statistique publique => établissement d'évaluation de politiques publiques complètement biaisées (données subjectives et rétrospectives, avec un taux de réponse de seulement 44 %) ;
- les conclusions portant sur les effets du CNE sur l'emploi total reposent sur des hypothèses très hasardeuses ;
- malgré ces calculs forcés, les effets mesurés restent modestes, ce qui laisse penser que les mesures futures de l'impact du CNE sur l'emploi seront mauvaises pour Villepin ;

## 2) Les faits :

- environ 400 000 embauches, dont seulement 40 000 créations d'emplois nettes (seuls 8 % des employeurs n'auraient pas embauché si le CNE n'avait pas existé; le CNE est un effet d'aubaine !);
- un CNE sur deux rompu avant un an ;
- pour les salariés embauchés en mai 2006, 60% travaillent encore dans l'entreprise six mois après contre près de huit sur dix pour les CDI
- Sur un an, un sur quatre a démissionné et le quart restant a quitté l'entreprise à l'initiative de l'employeur ou d'un commun accord avec ce dernier
- Les embauchés en CNE sont plus souvent des hommes, faiblement qualifiés.

## 3) Conclusions :

- le CNE n'a pas créé les emplois attendus par Villepin : c'est un échec de la politique de l'emploi du gouvernement de Sarkozy ;
- le CNE est principalement un contrat pour les plus précaires (faibles qualifications...) : loin de sécuriser l'emploi, il précarise le salarié ;
- on peut légitimement envisager de très importantes ruptures de contrat la veille des deux ans d'existence du contrat (=> RDV en Octobre 2007) ;

## 4) Les autres contrats précaires (données 2005) :

L'emploi salariés à statut précaire représente près de 14 % de l'emploi salarié, soit 3

**millions de salariés :**

- **1,7 millions de CDD (550 000 à temps partiel) :** équivalent de 7 % de l'emploi total et de 9 % de l'emploi féminin ;
- **550 000 intérimaires :** 2,2 % de l'emploi total (principalement des hommes) ;
- **440 000 stagiaires et contrats aidés :** 1,7 % de l'emploi total (principalement des femmes) ;
- **335 000 apprentis :** 1,3 % de l'emploi total (principalement des hommes) ;

**5) Nos propositions :**

- Abrogation du CNE ;
- Licenciements interdits pour les entreprises qui réalisent des profits ;
- Réel service public de l'emploi : monopole de placement et moyens /gestion améliorés ;
- Généralisation du CDI à temps complet ;
- Partage du travail avec une nouvelle réduction du temps de travail ;
- Développement de nouveaux services publics créateurs d'emploi : logement, petite enfance, énergie ;
- Développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Renforcement de l'inspection du travail ;
- Réel statut pour les stagiaires ;

*Sources :*

INSEE

DARES

les 125 propositions

*Fiche rédigée, le 1 mars, par Maxime Combes (06 24 51 29 44, [maxime.combes@gmail.com](mailto:maxime.combes@gmail.com))*